

Taxe d'accise

Je crains que la même chose ne se répète à la suite de beaucoup d'autres mesures prises par le Parlement pour aider le simple citoyen. Je ne peux m'empêcher de penser que les maigres augmentations de la pension de vieillesse octroyées de temps à autre n'atteignent pas leur but parce que les propriétaires en profitent pour augmenter les loyers d'autant et que les dirigeants des foyers pour vieillards en profitent aussi pour hausser leurs prix. Cette situation me préoccupe beaucoup.

J'espère que le ministre nous dira, quand le bill sera étudié article par article en comité, s'il croit que les 100 millions profiteront réellement aux consommateurs. Sinon, il aurait été plus sage d'utiliser annuellement ces 100 millions pour accroître les allocations familiales. Nous aurions pu aussi les verser au Régime d'assistance publique du Canada ou peut-être même aux pensions de vieillesse pour aider ceux dont il faut augmenter le pouvoir d'achat. Je serais heureux que le ministre prouve le contraire parce que je crois qu'en général les taxes de vente sont régressives et qu'on devrait ultimement les supprimer pour tous les articles de consommation courante étant donné que tout le monde doit acheter des médicaments, des vêtements et de la nourriture. Je crois que ce bill est excellent, à condition que le consommateur profite réellement de ces concessions fiscales.

● (1240)

Comme le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) l'a déclaré, la taxe de vente est de conception réactionnaire car tout le monde doit chaque jour acheter des vêtements, des aliments, du combustible, acquitter son loyer, et ainsi de suite, et peu importe la pauvreté d'une famille, elle doit se procurer du combustible, l'hiver, au Canada. Peu importe le revenu, on a besoin de nourriture et de vêtements. Une taxe de vente sur ces articles frappe les pauvres bien davantage et plus directement que la classe moyenne et les riches.

Je suis heureux que le ministre ait apporté ces modifications aujourd'hui à la taxe d'accise, étant donné que cela enlèvera la taxe de vente sur plusieurs articles essentiels. Par ailleurs, je ne peux que répéter que le ministre devrait contrôler ces réductions de taxe. Il devrait dire à la Chambre dans quelle mesure le consommateur profite de cette réduction de taxe de 100 millions de dollars. Il devrait nous dire s'il s'agit d'un bienfait pour tous ou tout simplement d'une autre largesse envers les sociétés, une manne qui tombe dans les mains des compagnies qui fabriquent des vêtements et des chaussures d'enfants, des friandises telles que les tablettes de chocolat et les eaux gazeuses. Si tel est le cas, le ministre devrait faire savoir à ces compagnies qu'elles doivent faire profiter le consommateur de ces avantages. Sinon, il devrait alors prendre des mesures beaucoup plus strictes pour taxer ces compagnies ou pour leur dicter leur conduite à l'avenir.

Le but de ce projet de loi c'est d'aider le consommateur, le Canadien moyen, en le faisant bénéficier de ces réductions de taxes. Je ne vais pas examiner en détail les réductions de taxes, car elles s'appliquent à un grand nombre de produits des domaines du vêtement, de l'alimentation, etc. Nous nous en réjouissons, car les prix de ces articles augmentent rapidement.

Je remets en question certains points secondaires, quant à la nécessité de réduire la taxe. Je constate, par exemple, que l'article 5 abolirait la taxe d'accise spéciale de dix pour cent sur les articles de toilette. Beaucoup d'articles de toilette sont d'usage courant et général, et la taxe sur ces articles devrait être abolie, mais certains d'entre eux sont

plutôt des articles de luxe, sur lesquels la taxe ne devrait pas être abolie du tout. Je suis certain que le député de Témiscamingue (M. Caouette) et le député de Cochrane (M. Stewart) et d'autres députés du Nord ne s'intéressent pas à l'abolition d'une taxe spéciale sur les parfums.

Une voix: C'est pour nos amies.

M. Nystrom: Je constate que l'on abolit la taxe spéciale sur les désodorisants et les crèmes pour la conservation et le rejuvenissement de la peau, les dépilatoires et divers savons. Ces produits sont peut-être pour les amies, comme l'a suggéré l'honorable député, et certains de ces articles sont peut-être nécessaires, mais à mon avis ce sont des produits de luxe. Dans ce cas, ils sont achetés par des gens qui peuvent payer les prix majorés, et la taxe d'accise irait au fonds du revenu consolidé de l'État et pourrait servir à donner aux Canadiens, et surtout aux gens à faible revenu, un plus grand pouvoir d'achat. Il y a des articles de toilette sur lesquels la taxe devrait être supprimée, par exemple la pâte dentifrice, des articles pour bébés et autres articles de ce genre, mais je m'interroge sur certains de ces autres articles.

Je remarque que la franchise maximum pour les horloges est de \$50, et c'est une bonne chose. Cette franchise s'appliquera à la plupart des montres et des horloges, et ceux qui veulent acheter des articles plus coûteux ont certainement les moyens de payer la taxe d'accise. Je suis heureux de voir qu'il est question du remboursement ou de la remise aux municipalités des taxes perçues sur l'achat de matériel comme les incinérateurs et de matériel anti-pollution. C'est là une chose que les municipalités réclament depuis des années, et je suis en faveur de cette partie du bill. Je suis également heureux que l'on supprime les taxes sur les articles produits ou fabriqués par les aveugles, les sourds-muets, les malades mentaux etc. Cela les favorisera un peu dans la production de ces produits et services.

Je vais terminer en disant que j'espère que ce bill sera adopté très rapidement. Il est essentiellement bon. Il n'y a qu'une chose sur laquelle je voudrais vraiment insister, c'est que le ministre assure à la Chambre et au pays que les 100 millions de dollars de cette mesure, seront transmis aux consommateurs canadiens. Le ministre doit nous assurer que les 70 millions de dollars provenant de la suppression de la taxe de vente sur les boissons gazeuses, les confiseries etc. iront réellement aux consommateurs sous forme de prix réduits pour ces boissons, confiseries et autres aliments, et que les 30 millions de dollars relatifs à la suppression de la taxe de vente sur les vêtements et chaussures d'enfants iront réellement à ceux qui achètent ces articles.

De même que le député d'Edmonton-Ouest, je pense que la taxe de vente devrait être supprimée sur tous les vêtements non seulement sur ceux des enfants parce que, comme l'a dit le député, il y a des enfants de taille et de constitution différentes. Beaucoup d'entre nous, comme le député d'Edmonton-Ouest et moi-même, ne pouvions plus porter de taille d'enfants alors que nous étions encore très jeunes. Je pense que le ministre se serait montré plus libéral s'il avait retiré la taxe de vente sur tous les vêtements et chaussures, et non seulement sur ceux des enfants, mais sur ceux des personnes âgées, des retraités et d'autres. S'il avait fait cela, nous aurions un régime fiscal plus équitable, et les revenus additionnels nécessaires après la suppression de cette taxe de vente pourraient facilement être trouvés grâce à un régime d'impôt sur le revenu plus avant-gardiste, en supprimant certaines